

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon

1000 116 2  
TERRITOIRES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
Propriété publique  
ARCHIVES DES ANNONCES  
UNE à six lignes..... 3 fr. 00  
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## ARRIVÉE

De M. le gouverneur Angoulevant

Par suite de mauvais temps, le steamer *Havana* faisant le service postal n'est arrivé que dans la matinée de vendredi.

Notre nouveau gouverneur a donc subi le contre temps de passer deux nuits à bord d'un bateau nullement aménagé pour transporter des passagers.

Malgré le désir qu'il avait exprimé par un télégramme spécial qu'il n'y est pas de réceptions et de discours à son arrivée, M. Angoulevant a été reçu avec le cérémonial ordinaire par le maire et le vice-président de la Chambre de Commerce, qui l'ont accompagné jusqu'à l'hôtel du gouvernement.

M. le gouverneur Angoulevant est jeune et il a l'allure d'un homme décidé à la physionomie expressive, nous ne doutons pas qu'il ne prenne d'une main ferme et sans hésitation les rênes de l'administration de la colonie.

Instruit par l'inexpérience administrative de ses deux prédécesseurs, nous sommes persuadé que M. Angoulevant, qui sort de la bonne école, mettra à profit de ne pas se heurter aux mêmes difficultés.

Certes, il ne faut pas se le dissimuler, la colonie à tous points de vue se trouve dans une bien mauvaise situation, mais la tâche de l'administrer et de la gouverner n'est pas au dessus de l'habileté d'un fonctionnaire bien décidé à rompre avec la routine bureaucratique.

On nous assure que M. Angoulevant n'est point un politicien, c'est

donc à ses seuls mérites personnels d'administrateur qu'il doit d'avoir déjà parcouru sa brillante carrière coloniale.

Dans notre modeste situation de journaliste républicain, nous sommes heureux d'adresser nos compliments de bienvenue au représentant du gouvernement de la République.

La Rédaction

### DISCOURS DE BIENVENUE

de M. MERLE, vice-président  
de la Chambre de Commerce

Monsieur le Gouverneur,

Je viens au nom de la Chambre de Commerce vous adresser les souhaits de bienvenue de cette assemblée et des commerçants de la colonie.

Vous n'ignorez pas dans quel état voisin de la misère se trouve actuellement le pays que vous venez administrer. La pêche a été désastreuse en 1903 et 1904. Le commerce va diminuant tous les jours; par suite, la situation financière de la colonie est gravement compromise.

Par sa position géographique, Saint-Pierre devrait être le trait d'union naturel entre la France et le Canada, et, dans la circonstance, jouir de l'exceptionnelle des droits de navigation.

C'est d'ailleurs le seul moyen efficace de ramener les navires français et étrangers qui ont déserté notre port devant les charges toujours croissantes qui leur sont imposées à leur entrée ici.

La présence de ces nombreux bâtiments est indispensable pour faire vivre le commerce local et procurer au trésor les ressources financières per-

mettant d'équilibrer le budget de la colonie.

Tout autre moyen, la création de nouveaux impôts quels qu'ils soient, rencontrerait l'opposition du commerce et de toute la population si durement éprouvés depuis quelques années.

La convention du 8 avril 1904 a été pour nous le complément de la ruine. La France a tout cédé, Saint-Pierre y a tout perdu, sans même obtenir la seule et légitime compensation que l'Angle terre nous aurait peut-être accordée, si nos gouvernants, plus au courant des véritables intérêts de l'armement, avaient demandé l'abrogation de la loi terre-neuvienne dite : « Bait-Bill ».

Nous espérons, Monsieur le Gouverneur, qu'après avoir étudié la situation qui vous est signalée, vous n'hésitez pas à proposer au Ministère les mesures nécessaires pour assurer le retour du bien-être et de la prospérité dont jouissait autrefois la colonie de Saint-Pierre, si vraiment française et dévouée aux institutions que la France s'est librement données.

Pour cette tâche, le concours loyal et désintéressé des membres de la Chambre de Commerce vous est acquis.

En attendant le résultat de nos communs efforts, je vous renouvelle, M. le Gouverneur, nos souhaits de bienvenue.

## AU VOLEUR!

Tout le monde sait que ce truc de crier **au voleur!** est employé par les malfaiteurs de grands chemins pour se faire passer pour avoir été volés quand les dits voleurs se voient sur le point d'être pris par les gendarmes.

Elle fait la Vigie tous les samedis au profit de ses lecteurs, elle crie au scandale, à l'infamie pour donner le change; effrontément et hypocritement elle accuse ses adversaires de troubler la paix publique, d'injurier, de menacer et de violenter tout le monde.

Et c'est elle qui injurie, qui insulte qui menace et qui provoque jusque dans les dernières limites des adversaires qui ne font que de la polémique appuyée sur des faits journaliers.

A bout d'arguments, elle se garde bien de répondre, mais elle n'est à bout ni d'injures, ni de menaces qui s'étalement avec violence à chaque ligne.

Ce procédé de charger ses adversaires de toutes les iniquités est vieux comme le monde, mais il n'a qu'un but de tromper la bonne foi des gens.

On se plaint du marasme des affaires et qu'il y a trop de journaux, on va jusqu'à se contredire en disant qu'il n'y a que les journaux à faire des affaires. Puis on va jusqu'à mentir en disant que les gens n'ont pas de sous, quand c'est au contraire ce dont ils abondent au su de tous ceux qui les mettent à contribution.

Son cri de détresse est surtout qu'il y a deux journaux de trop et qu'il faut tout faire pour les faire disparaître. De là viennent ces deux procès que l'on fait au Réveil; de là viennent ces provocations journalières de la rue à l'endroit de personnes que l'on veut intimider, que l'on voudrait même mettre dans l'impossibilité matérielle de pouvoir faire du journalisme.

Des gens dont l'honorabilité est notoirement connue sont traités de voyous, sont provoqués à chaque instant et l'on se plaint que le trouble soit dans le pays? A qui la faute? si ce n'est à ces excès de langage, si ce n'est à ces provocations qui s'adressent même à ceux qui ne sont pas en cause.

Le Réveil est l'adversaire irréductible de la politique des Légasse, c'est à dire de cette politique d'absorption de tout à leur profit et par tous les moyens.

Nous sommes donc dans notre rôle de dénoncer au public tout ce qui nous paraît suspect, que l'on nous replique par des faits et par des arguments mais que l'on ne nous insulte, pas et que l'on ne nous provoque pas.

Nous ferons la guerre à cette intolérance politique et religieuse dont nous subissons tous les jours les contradictions des actes avec les paroles.

La Vigie se vante à chaque page, à

chaque ligne de ne point faire de personnalités et en réalité ce journal ne renferme que cela et encore dans des conditions déplorables de provocation et d'injure.

A qui cette violence et ce langage à double tranchant peuvent-ils donner le change? A ceux qui le voudront bien, car il n'y a personne d'assez naïf pour s'en rapporter aux boniments servis et pour négliger les provocations violentes et les paroles injurieuses.

Ceux-là que nous critiquons sont des hommes publics qui doivent compte de leur conduite à ceux qu'ils sont sensés représenter. Dans cet ordre d'idées, savons-nous ce que fait notre curé à courir d'une ville d'eau à une autre ville d'eau? . . .

Au moment de difficultés qui surgissent de toutes parts, au moment où son clergé est attaqué dans ses abus, au moment où la zizanie règne parmi ses paroissiens à cause de lui, sa place ne serait-elle pas au milieu d'eux pour calmer les uns et les autres, pour mettre un terme aux provocations et à l'attitude de son clergé envers ceux qu'il appelle ses adversaires et ses détracteurs.

Personne n'ignore que les membres de la famille Légasse se considèrent solidaires les uns des autres: la Vigie est donc bien le journal et l'organe de M. l'abbé Légasse comme des autres Légasse et si un doute pouvait s'élever à ce sujet, il suffirait de rappeler que ce journal n'a été fondé que pour se consacrer à la défense des intérêts Légasse au point de vue commercial, politique et sacerdotal, et la preuve la plus flagrante, en dehors de son attitude combattive, est que deux des vicaires de M. le curé Légasse se sont faits les collaborateurs des rédacteurs ordinaires de la Vigie.

Voilà des faits que tout le monde est à même d'apprécier sans crier au voleur pour en imposer à l'opinion publique. Ceux qui sont obligés d'aller au presbytère savent comment ils sont reçus suivant la nuance politique qu'on leur attribue et qu'on les qualifie avec dédain: «vous êtes comme les autres?»

## AUX LETTRÉS DE LA VIGIE

Nous sommes des **illétrés**, c'est entendu, ne discutons pas et pour faire plaisir aux **lettres** de la Vigie, nous allons nous mettre à piocher la syntaxe.

Mais en attendant, pour nous faire la main, nous continuerons à écrire comme nous le pourrons, n'est-ce pas en forgeant que l'on devient forgeron? Il nous est avis que la **jeune plume, alerte et facile** du directeur de la Vigie a dû gribouiller bien de la copie à un sou la ligne avant d'arriver au degré d'élégance littéraire qu'elle possède aujourd'hui! Aussi — quoique n'étant pas sorti du **Chat Noir** — nous ne désespérons pas de le voir, dans quelque vingt ans, succéder à Brunetière à la tête de la Revue des deux Mondes, ou à Faguet comme critique littéraire du «Temps».

Eh, pourquoi pas?

Quant à vingt-cinq ans on est rédacteur en chef, directeur, administrateur et même gérant de la **“Vigie”**; quand on traite en maître et sans sourciller les questions les plus graves et les plus ardues — faire en quatre lignes l'historique du socialisme — **du vrai** — Trouver une solution au problème de la séparation — disséquer sur le cléricalisme et l'anticléricalisme — faire du sentimentalisme à propos de construction de l'Église — parler des tours de Notre Dame, des flèches de Strasbourg, et du clocher **ajouré** du pays breton; quand on est grand organisateur de Syndicats, on peut prétendre à de très hautes destinées. Il est vrai que pour cela il faut avoir une ligne de conduite bien arrêtée, il faut avoir un programme et le suivre et jusqu'ici nous n'en connaissons pas à la **“Vigie”** ni à son directeur. Cependant son dernier numéro semble en contenir un très court, très précis, il se résume en quatre mots. «**Ni Dieu — ni maître**». Nous n'inventons rien lisez plutôt (Vigie 28 mai) «**Je ne dépend pas de personne après tout je ne sais pas obéir et je ne me reconnaît aucun maître**»!

Que diront les bons prêtres qui vous ont élevé, cher monsieur, lorsqu'ils liront ces lignes? — car nous ne doutons pas que vous leur faites le service de **votre** journal. Ils seront consternés, les pauvres! Mais par contre vous rentrerez peut-être dans les bonnes grâces de M. Henry Béranger, directeur de l'Action, dont vous fûtes, paraît-il, le disciple bien aimé.

Et puisque nous parlons de M. Béranger, citons quelques lignes de ce militant du Socialisme à propos de la séparation de l'Église et de l'État:

«**Nous voulons faire la séparation, non pour donner la liberté à l'Eglise, mais pour supprimer l'Eglise.** Ce n'est



«...seulement l'influence politique et sociale du clergé que nous voulons détruire, mais la morale religieuse elle-même.» (Action, avril 1905)

Ces quelques lignes nous conduisent à dire à M. le Directeur de la Vigie que malgré ses dires il n'y a pas que les **vieux moines scholastiques (?) (Style Vigie)** à s'occuper des graves problèmes religieux et de la question « **Cléricalisme** », mais au contraire que dans tous les camps politiques, ces questions sont plus que jamais à l'ordre du jour. Mais nous comprenons très bien qu'il est difficile aux lettrés de la Vigie de les aborder, ces questions. Comment en effet concilier les intérêts de la famille cléricale Légasse, dont la Vigie est l'organe, avec les vrais intérêts de la démocratie; c'est là un problème insoluble. Et pour ne pas traiter ces questions la Vigie les écarte avec dédain: *Ils sont trop verts c'est bon pour des goujats.*

## L'AFFAIRE GENDRON

La Vigie a fait beaucoup de bruit, beaucoup de tapage même nocturne au sujet d'une lettre que M. Gendron aurait écrite à une sienne cousine et qui aurait eu l'inconvénient regrettable d'être reproduite dans une petite publication littéraire.

Certes, la lettre de M. Gendron renferme des inexactitudes et quelques mots malheureux, mais il faut tenir compte qu'elle n'était pas destinée à être publiée.

Que devrions-nous dire des sermons et des articles de journaux que M. l'abbé Légasse a jetés au vent des quatre coins de la France pour attendrir la charité aux dépens de notre amour-propre; et de la critique de Poirier-Boitreau des mœurs Saint-Pierraises? . . . . .

Parce que cela venait de Monseigneur on a trouvé que c'était magnifique et permis, mais de la part d'un pauvre instituteur c'est dépasser les bornes.

Aussi le maire, le directeur de l'école et l'inspecteur primaire se sont-ils mis en mouvement et d'accord pour exécuter ce pauvre diable sans lui accorder la moindre circonstance atténuante.

Au dire de ceux qui sont de la partie, M. Gendron serait un bon pédagogue, il est donc fâcheux que l'on sacrifie un bon professeur à une vétille de jeune homme. Il serait à souhaiter que ceux qui sont venus et que ceux qui viendront ne fassent pas de plus grands écarts. Dans tous les cas, nous avons la certitude que M. Gendron n'a jamais eu l'intention d'insulter qui que ce soit, ce n'est qu'une exagération de style, dont il aurait pu faire amende honorable par une rectification personnelle.

## UNE LETTRE APOCRYPHE

La Vigie pour toute réponse aux assertions concernant l'administration de M. Mazier, le menace de la publication d'une lettre écrite dans le temps à un journal de la Métropole par M. Norgeot; elle nous parle aussi pour nous éclabousser de l'honorabilité de M. Norgeot.

Qu'est ce qui ne sait pas à St-Pierre que le sieur Norgeot est incapable d'écrire une lettre imprévisible dans un journal. Celle à laquelle il est fait allusion n'a jamais été écrite par lui, il a eu la peine et la honte de la signer, comme la dénonciation qui l'avait précédée. Comment appelle-t-on les sales besognes de ces gens qui sont à la disposition de tous les partis pour endosser des malproprietés qui répugnent à tout homme qui se respecte? . . . . .

Quant à l'honorabilité de M. Norgeot dont on veut faire état pour l'opposer à celle de M. Mazier, est-ce M. Tibéri qui l'a consacrée le jour où il se préparait à lui en appliquer l'empreinte consécrative quelque part.

A la Vigie on devrait être mieux renseigné que nous à ce sujet.

## LA PAIX ARMÉE

La Vigie raille, oh! très spirituellement, les gens qui, par suite de menaces et d'invectives, sont obligés pour leur défense personnelle de sortir armés.

Mais elle ne nous dit pas que c'est à M. Louis Légasse que nous devons l'éclosion obligatoire de ces mœurs peu pacifiques.

Que l'on se rappelle donc l'affaire Pestel qui un beau soir étant à satisfaire Dame Nature se vit mettre le revolver sous le nez pour avoir toussé un peu trop fort.

Que l'on se souvienne que l'habitant du château passait des nuits à faire des exercices de tir au revolver, de dessus sa veranda: ce n'était pas pour en chasser les moineaux.

Certains clients de la maison Légasse neveu n'ont pas oublié qu'ils ont été reçus dans le bureau de M. Louis, celui-ci flanqué de deux revolvers à sa portée, soit à droite, soit à gauche.

Qu'est ce que l'on vient nous reprocher? Mais M. Poirier-Bottreau, dans son incident du 29 mai, a été le premier à l'exhiber comme dernière argumentation. Il est vrai qu'il a rengainé aussi vite, quand il a vu qu'il ne serait pas seul à faire du pétard.

La voilà la paix armée à laquelle on nous convie, bien bête serait celui qui s'y laisserait prendre.

## TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Les travaux de l'église n'avancent guère, contrariés qu'ils sont

par le manque de bras et par des temps pluvieux. On peut compter un jour de beau temps contre deux jours de pluie.

Un travail exécuté dans des conditions aussi défectueuses ne peut que laisser à désirer.

L'entrepreneur, M. Penaud, a eu la malchance de visiter Saint-Pierre pendant un été exceptionnellement beau et sec. S'il s'est fié là-dessus pour augurer pouvoir rencontrer encore plus beau, son erreur d'appréciation climatérique doit être d'autant plus grande.

Le Cyclamen a apporté le reste du ciment, les portes en bois, les fenêtres en fonte et les meules de bitume pour faire la toiture.

Quant au bois, la Voyageuse de la maison Légasse est encore à signaler son départ de la Nouvelle-Ecosse.

On nous a annoncé comme certain que M. Penaud avait constitué avocat en la personne de M<sup>e</sup> Guillaume.

Quoi déjà? . . . . .

## NÉCROLOGIES

Un grand malheur a atteint un de nos meilleurs amis, M. Colombel, qui vient de perdre son fils aîné foudroyé en moins de quarante huit heures.

Le jeune Henri Colombel faisait le bonheur de son père et de sa mère qui en étaient fiers et il y avait de quoi, car c'était un enfant d'une intelligence rare et de relations très agréables avec tout le monde. Son regard si expressif et veillot présageait tout ce que l'on pouvait attendre de l'avenir de cet enfant.

Tous ces beaux projets des pauvres parents ont disparu à l'apparition de cette terrible maladie, que l'on appelle appendicite, et qui foudroie les plus belles fleurs de la jeunesse, l'espérance et l'affection de ceux qui leur ont prodigué tant de soin pour les élever.

Malgré que l'enterrement ait eu lieu un jour sur semaine, une foule nombreuse et recueillie avait tenu à témoigner à la famille Colombel la part qu'elle prenait à un aussi grand deuil.

Au dernier courrier, nous apprenions qu'un autre de nos amis, M. Edmond Poulain, venait de perdre la seconde de ses filles, Marie Florence, enlevée également dans toute la force de la jeunesse, à peine âgée de 20 ans. Cette jeune fille faisait aussi le bonheur et l'admiration de sa famille et de ses nouvelles amies de Sydney.

En cette circonstance douleureuse, nous adressons à nos amis Poulain et Colombel et à leurs familles l'expression de nos sentiments de condoléance en leur disant combien nous prenons part à leur douleur.

## A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Mercredi matin, il y avait réunion de la Chambre de Commerce pour statuer sur la démission de M. Dupont comme président de cette assemblée.

A l'unanimité des membres présents, M. Gustave Daygrand en a été réélu président.

M. Merle, vice-président, a informé M. Daygrand de sa réélection à la présidence de la Chambre de Commerce. Dans l'après-midi, le nouveau président remerciait ses collègues de l'honneur qui lui était dévolu, annonçant son départ de Sydney par le Havana pour le soir même.

Notre ami, M. Daygrand, est donc redevenu membre du Conseil d'administration, fonction qu'il occupait précédemment comme maire et président de la Chambre de Commerce.

Nous sommes heureux de lui en faire connaître toute notre satisfaction et de lui en adresser toutes nos félicitations.

## LE MOUCHEUR A DEUX SOUS

M. Poirier-Bottreau, le grandissime, illustrissime directeur de la Vigie nous déclare que le tirage de son journal est dix fois plus important que ceux du Réveil et de l'Action réunis.

Il doit bien se vendre autant de numéros du Réveil que la liste Daygrand a obtenu de voix aux dernières élections, soit environ 500. Je ne vois pas d'exasération à supposer que tous les partisans de la liste Daygrand lisent le Réveil.

Mettons que, pour l'Action laïque, le chiffre ne soit pas plus élevé. Alors le tirage de la Vigie serait chaque samedi de 10.000 exemplaires.

Etant donné qu'il n'y a en chiffre rond que 5.000 habitants à Saint-Pierre; chaque homme, chaque femme, chaque enfant achèterait deux numéros de la Vigie toutes les semaines.

Cette hypothèse est inadmissible.

Ne croyez pas, M. Poirier-Bottreau, que c'est par attrait pour votre style, que la population achète autant de numéros de la Vigie.

Non! vous fournissez plutôt de papier toutes les latrines de Saint-Pierre, et ce n'est pas votre style décadent qui a su plaire, . . . . c'est votre papier glacé.

## DEUX GOUVERNEURS

Jamais Saint-Pierre n'avait eu cet honneur de posséder deux gouverneurs titulaires à la fois. Est-ce une nouveauté, est-ce un incident? — mystère.

Pour nous, nous penchons pour un incident de la vie administrative de ne pas vouloir désorganiser une fois de plus le service judiciaire: C'est là notre opinion personnelle.

Par ailleurs, il pourrait se faire que M. Couturier, qui n'est pas pressé de rallier son poste, ait insisté auprès du ministère pour être autorisé à remettre en personne le service à son successeur.

Si c'était, nous plaindrions sincèrement M. le gouverneur Angoulevant d'avoir ce géniteur à ses côtés, parce qu'il y a des gens qui ont le guignon de porter malheur à tout ce qu'ils touchent.

M. Angoulevant cet un jeune, il fera avec M. Feillet les deux plus jeunes gouverneurs qui ont été mis à la tête de la colonie.

## DERNIÈRE HEURE

Hier, à l'audience correctionnelle, un grave incident sans précédent s'y est passé; un sieur Poirier-Bottreau, qui se dit journaliste, ayant comme plaignant injurié à la barre la partie adverse et son avocat, M. le procureur de la République s'est vu dans l'obligation de faire lever l'audience sans pouvoir faire respecter le sanctuaire de la justice.

M<sup>e</sup> Pompéï voyant l'animosité de la salle contre son client, a requis de M. le Procureur aide et protection pour la sécurité du dit.

Finalement le sieur Bottreau allant se réfugier dans le vestiaire des avocats qu'il prenait pour un asile de secours, y a été gifflé par M<sup>e</sup> Lagrosillière, sans demander son reste. De là, il s'est fait accompagner, sous escorte, jusqu'au café du Midi, méditant sur les vicissitudes de la vie et de ses désagréments.

## ANNONCES & AVIS

### A LOUER

### Deux Cabanes de Pêche

Situées à l'anse à l'Allumette

S'adresser au bureau du Journal

## AVIS DE DÉPAR

Propriété  
Publique



### Le navire

### SAINT-PIERRE

Prendra charge

### à GRANVILLE pour SAINT-PIERRE

Fin Juillet, commencement Août

S'adresser pour fret et passagers à Granville: à M. A. JAQUET, armateur, ou à M M. GUILLEBOT, courtiers maritimes.

## A VENDRE

### UNE JUMENT

TRÈS DOUCE ET FACILE A ATTELER

S'adresser à M. J. Clément

## A VENDRE

### UN TOMBEREAU

EN BON ÉTAT

S'adresser au bureau du Journal

## AVIS

Le soussigné, représentant des Corderies de la Seine, a l'honneur d'informer M M. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Câbles manille et acier; funin manille, goudronné; rides, ralingue, coco, lignes de loch, drisses de pavillon, chanvre blanc, lignes de pêche, orains, avançons, remorques coco et manille, lignes amarrages acier et funin, taraud pour câbles, étamine, fil à voiles.

E. BENATRE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.